

TSD NOTAIRES

accueil.59185@notaires.fr
www.tsd.notaires.fr
03 20 13 53 53

14 rue du Vieux Faubourg
B.P. 48
59000 Lille

DROITS DE MUTATION A TITRE GRATUIT					
ABATTEMENTS		TRANCHES D'IMPOSITION	TAUX	RETRANCHER (CALCUL RAPIDE)	
Donation	Succession				
EN LIGNE DIRECTE (ascendants et enfants vivants ou représentés)					
100.000 € (1)		< à 8.072 €	5%	100 000 €	
		De 8.072 à 12.109 €	10%	404 €	
		De 12.109 € à 15.932 €	15%	1 009 €	
		De 15.932 € à 552.324 €	20%	1 806 €	
		De 552.324 € à 902.838 €	30%	57 038 €	
		De 902.838 € à 1.805.677 €	40%	147 322 €	
		> à 1.805.677 €	45%	237 606 €	
ENTRE EPOUX ET PARTENAIRES LIES PAR UN PACS					
80 724 € (2)	Exonération	Tarif applicable pour les donations :			
			< à 8.072 €	5%	
			De 8.072 à 15.932 €	10%	404 €
			De 15.932 € à 31.865 €	15%	1 200 €
			De 31.865 € à 552.324 €	20%	2 793 €
			De 552.324 € à 902.838 €	30%	58 026 €
			De 902.838 € à 1.805.677 €	40%	148 310 €
	> à 1.805.677 €	45%	238 594 €		
ENTRE FRERES ET SŒURS VIVANTS OU REPRESENTES (en cas de pluralité de souches)					
15 932 €	15.932 € (1)				
<u>Uniquement pour frères et sœurs</u> (abattement + tranches)	Exonération si frère ou sœur de plus de 50 ans ou infirme, et cohabitant depuis + de 5 ans	< à 24.430 €	35%		
		> à 24.430 €	45%	2 443 €	
ENTRE NEVEUX ET NIECES					
7 967 €			55%		
ENTRE COLLATERAUX JUSQU'AU 4EME DEGRE					
0 €	1 594 €		55%		
ENTRE COLLATERAUX AU DELA DU 4EME DEGRE ET NON PARENTS					
0 €	1 594 €		60%		

LES ABATTEMENTS ET TRANCHES D'IMPOSITION SE REGENERENT TOUS LES 15 ANS

(1) En cas de prédécès ou de renonciation, cet abattement se divise d'après les règles de dévolution légale.

(2) Le bénéfice de l'abattement de 80.724 € est remis en cause si le PACS prend fin au cours de l'année civile de sa conclusion ou l'année suivante pour un motif autre que le mariage ou le décès.



TSD NOTAIRES

accueil.59185@notaires.fr
www.tsd.notaires.fr
03 20 13 53 53

14 rue du Vieux Faubourg
B.P. 48
59000 Lille

ABATTEMENTS SPECIAUX		
BENEFICIAIRES	CONDITIONS	ABATTEMENTS
DONATIONS UNIQUEMENT		
Enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants Ou, à défaut de descendants : neveux ou petits neveux par représentation	Dons de sommes d'argent	
	Donateur < 80 ans et donataire > 18 ans	31 865 €
	Dons réalisés jusqu'au 30/06/2021 et investis dans l'entreprise du donataire ou sa résidence principale (construction ou travaux énergétiques)	100 000 € <i>montant global par donateur</i>
Petits-enfants		31 865 € <i>si représentation, abattement cumulable avec abattement général en ligne directe</i>
Arrières petits-enfants		5 310 €
DONATIONS ET SUCCESSIONS		
Personnes handicapées	Incapacité de travail ne résultant pas de la minorité ou de la vieillesse et incapacité d'acquérir une formation	159 325 € <i>abattement cumulable avec les autres abattements à l'exclusion de celui de 1.594 €</i>
Salariés	Pleine propriété de fonds artisanaux, de commerce, agricole ou libéral (même détenu par une société)	300 000 €
Fondations ou associations	Organisme reconnu d'utilité publique poursuivant un but d'intérêt général	Exonération totale
Donataires, héritiers ou légataires	Entreprise ou titres de sociétés avec engagement de conservation et fonction de direction	75%
	Immeubles classés monuments historiques	Exonération totale
	Bois et forêt et parts de groupement forestier	75%
	Biens agricoles loués à long terme et parts de groupement foncier agricole	75% jusque 300.000 € puis 50% au-delà

